



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Tri à la source des biodéchets



À destination des **collectivités**  
et des acteurs du service public de gestion des déchets

# Le tri à la source des **biodéchets** comment et pourquoi le faire ?

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau, les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !

## Les biodéchets

Déchets verts

Déchets alimentaires



## Focus sur les déchets alimentaires



**30 %**  
des déchets  
ménagers

**83 kg**  
par Français  
et par an

## Nous avons tout à y gagner

### Développer une économie locale et circulaire

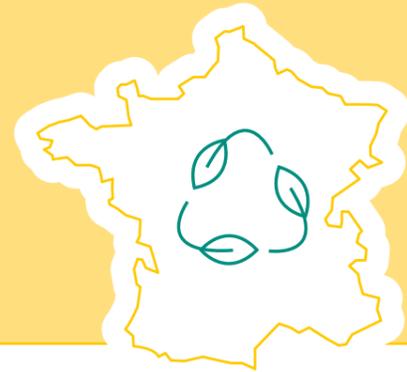
Trier et valoriser les biodéchets, c'est créer des emplois, développer des plateformes industrielles ou des filières agricoles, renforcer la cohésion des territoires...

### Optimiser la gestion des déchets de la collectivité

Une fois passé l'investissement initial, le tri des biodéchets a un impact limité sur les coûts de gestion. Il conduit à une réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles et à une augmentation de la collecte dans le bac jaune, en raison d'un meilleur tri par les ménages.

### Apporter une réponse concrète et locale aux grands défis

En triant les biodéchets, nous évitons l'émission de plus de 800000 tonnes de gaz à effet de serre. En les valorisant sous forme de biogaz ou de fertilisants, nous œuvrons pour la souveraineté énergétique et alimentaire du pays.



## Ce que dit la loi

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

**« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »**

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement.

Gestion

Collecte  
séparée

Gestion  
de proximité

Collecte



Collecte  
porte-à-porte



Point d'apport  
volontaire



Récipient  
ou bioseau

Traitements



Méthanisation



Compostage  
industriel



Compostage  
individuel



Compostage  
collectif

Du biogaz, une énergie  
renouvelable !

Compost et digestat :  
de quoi enrichir nos terres !

Valorisation

Pour des bus qui polluent moins



Pour fournir les agriculteurs locaux



Pour un beau jardin chez soi



Pour chauffer la piscine municipale



Pour un gaz de ville 100% local



Pour des villes fleuries

# Les règles d'or pour un **déploiement** réussi

## **S'informer et se former**

Les services de l'État, les associations d'élus et d'autres acteurs ont créé de nombreuses ressources pour vous accompagner. Retrouvez-les sur [ecologie.gouv.fr/biodechets](https://ecologie.gouv.fr/biodechets) et n'hésitez pas à vous rapprocher de ces structures.

## **S'adapter aux caractéristiques de son territoire**

Il existe de nombreuses solutions et approches pour trier et valoriser les biodéchets. Pour trouver celles qui conviennent à votre territoire, commencez par en identifier les forces, les manques et les besoins.

## **Identifier les aides financières auxquelles votre collectivité est éligible**

Le Fonds vert du Gouvernement :  
[demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-1-biodechets](https://demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-1-biodechets)

## **Impliquer les usagers**

Concertation pour construire le projet, communication et pédagogie pour faire adopter les bons gestes de tri, information des professionnels (collecte assimilée ou non, redevance spéciale, seuils de collecte éventuels...).

## **Suivre et valoriser les résultats**

Expliquer et faire le point régulièrement sur la façon dont sont collectés, traités et valorisés les biodéchets incite les ménages et les professionnels à mieux trier. Plus les résultats sont concrets, mieux c'est.



Pour répondre  
à vos interrogations,  
rendez-vous sur le site  
[ecologie.gouv.fr/biodechets](https://ecologie.gouv.fr/biodechets)



**LE TRI  
+ FACILE**

